



Veille Handicap

juin 2009

L'accueil des enfants handicapés à l'école inquiète associations et syndicats qui dénoncent un « désengagement de l'Etat ».

L'Assemblée des départements de France (ADF) a jugé incompréhensible la suppression de milliers de postes d'emplois de vie scolaire (EVS) qui ne sont plus reconduits par le ministère de l'Education nationale.

« Les départements qui depuis 2005 sont en charge de la politique du handicap sur les territoires ne peuvent comprendre ce nouveau dispositif », écrivait le président de l'ADF Claudy Lebreton (PS). « Le 30 juin, sans qu'il leur soit proposé aucune perspective, le ministère de l'Education nationale n'a pas renouvelé ces contrats ». « Le nouveau ministre de l'Education nationale rapporte qu'il entend créer 18 000 contrats aidés dans l'Education pour qu'il y ait à la rentrée autant d'emplois de vie scolaire qu'auparavant et le ministre du budget transfère la responsabilité des ces emplois sur le monde associatif ».

De fait un accord national visant à favoriser le reclassement des employés de vie scolaire dont les contrats sont échus, a été conclu pour un an entre le gouvernement, Pôle emploi et l'entreprise de service à la personne 02 (gardes d'enfants à domicile). Selon les syndicats d'enseignants, deux tiers des contrats EVS sont arrivés à terme le 30 juin et près de 30 000 employés sur 42 500 sont concernés. L'Association des paralysés de France (APF) et le SNUipp-FSU, premier syndicat d'enseignants du primaire, sont montés au créneau pour demander le maintien des auxiliaires de vie scolaire (AVS). Ce « désengagement » de l'Etat « ghettoïse les élèves en situation de handicap et délocalise des missions publiques sur les associations ! », déplore l'APF. Pour le SNUipp-FSU, le dispositif, qui permettrait aux associations d'employer en CDI « environ 1 600 AVS et EVS » accompagnant les élèves en situation de handicap et arrivant au terme de leur contrat, est une réponse « insuffisante, partielle et limitée ».

Les AVS, existant depuis 2003 et dotés de contrats de droit public, ont un rôle d'accompagnement des enfants handicapés. Les EVS, plus récents (2006), dotés de contrats privés et précaires, s'occupent aussi pour certains d'enfants handicapés, les autres aidant les directeurs d'écoles ou faisant de la surveillance.

Source : www.handicap.fr